

Le PRÉSIDENT: Je suis à la disposition du Comité, mais j'estime qu'il serait très utile que nous ayons vos recommandations dès maintenant afin d'avoir le temps de les étudier à loisir.

M. LOW: Monsieur le président, j'estime que ce serait utile de posséder toutes ces données à mesure que le débat se poursuit.

M. MUTCH: Il peut s'écouler beaucoup de temps avant que nous en arrivions à une discussion détaillée du bill. J'estime donc que ces recommandations devraient être versées au compte rendu dès maintenant.

M. EVANS: Il faut beaucoup de temps pour cela et je n'ai pas pris les dispositions pour vous les donner.

Le PRÉSIDENT: Alors, en ce qui a trait à la clause générale, que songiez-vous à proposer?

M. EVANS: Ma proposition à cet égard était très simple: conserver ces articles de la loi tels qu'ils sont en ce moment, y compris les taux réguliers et l'approbation préalable des taux réguliers. C'est là une proposition bien simple.

M. GREEN: Monsieur le président, nous sommes tous d'accord sur cette question. A mon avis, il serait peut-être sage de laisser M. Evans poursuivre son exposé jusqu'à ce que nous ayons une vue d'ensemble de son mémoire, au lieu d'essayer de lui tracer un plan particulier. Il a un exposé à nous lire; j'estime qu'on devrait lui permettre de nous faire cette lecture.

M. MACNAUGHT: Monsieur le président, j'estime qu'il ne serait pas pratique d'attendre que nous arrivions à l'étude détaillée du bill avant d'entendre les modifications qu'il a à nous proposer. Si possible, il devrait nous les communiquer plus tôt afin que nous puissions les étudier et consigner les renseignements à leur sujet. Je crois que la compagnie ferroviaire devrait nous présenter au plus tôt ces propositions d'amendements.

Le PRÉSIDENT: Ce serait peut-être plus équitable de laisser M. Evans terminer son exposé, et j'aurais peut-être mieux fait de ne pas l'interrompre, monsieur Green. Mais, monsieur Evans, lorsque vous aurez fini votre exposé, vous devriez nous faire connaître en détail les modifications que vous proposez.

M. EVANS: Je ferai ce qui conviendra au Comité.

M. MUTCH: Je pense sincèrement, monsieur le président, que cet exposé devrait côtoyer le plus près possible ce que le Comité est chargé d'étudier. J'ai l'impression,—j'ai hésité de parler de la chose avant vous,—que nous abordons l'étude de la loi dans son ensemble; je crois que nous avons cette tendance. Sans m'associer à ce qu'a dit M. Green à ce sujet, je doute que notre ordre de renvoi nous permette d'embrasser la loi tout entière ou que nous ayons compétence à cet égard; c'est pourtant ce que cet exposé nous fait faire. J'aimerais que nous serrions de plus près le sujet qui nous a été confié.

M. EVANS: Je suis tout à fait à vos ordres, messieurs. Mon intention, je tiens à le dire franchement, n'est pas du tout d'en revenir à la Commission royale, mais de me borner rigoureusement au sujet dont le Comité est saisi. J'ai comparu devant la Commission pendant 135 de ses journées de séances, et j'y ai pris la parole de nombreux jours durant; je sais qu'il serait absolument impossible de tout recommencer et je crois que ce serait là trop présumer de moi. Mais j'insiste instamment sur ceci: si vous voulez étudier ce projet de loi, qui découle des recommandations formulées dans le rapport, il vous faut absolument savoir ce que ces recommandations comportent, car sans cela, soit dit sans votre respect, vous ne pourrez guère savoir si le bill constitue une concrétisation précise ou non de ces recommandations. En tout ceci, je tiens à vous l'affirmer, mon rôle se borne à tâcher d'être utile.

L'hon. M. CHEVRIER: A notre avis, le bill en question, que nous avons étudié d'assez près, concrétise les recommandations de la Commission. Il a été déféré